N° 4[illegible]. — 4e Année. CINQ CENTIMES Mardi 1er Mars 1892

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, Rue de Tourcoing, N° 4[illegible]
TOURCOING, rue Neuve, 4[illegible]

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Hors le département limitrophe
3 mois, 5 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal ; à Lille, M. [illegible], Nationale ; à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, à l'Agence de la BELGIQUE et la HOLLANDE, à la Société européenne de Publicité générale, 6, rue Ancelle (Opéra).

TÉLÉPHONE

ÉLECTION LÉGISLATIVE
Scrutin de ballottage du 6 mars
1re Circonscription de Lille
Candidat Républicain progressiste
Arthur LAMENDIN
Secrétaire général du Syndicat des Mineurs
Membre du Comité fédératif du Nord
Membre du Comité national du Travail

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LA SITUATION

Le ministère Loubet apporte-t-il la crise sa véritable solution ? Nous le souhaitons sans trop y compter, mais nous répétons ce que nous n'avons cessé de dire, en mettant au second plan toutes les questions de personnes, nous répétons que la concentration républicaine est la seule politique possible dans les circonstances intérieures et extérieures où nous sommes placés.

Cette opinion, que viennent corroborer les faits de chaque jour, est absolument opposée à celle des gens qui ont dit : « La concentration est finie! la concentration est usée ! Il ne faut plus de concentration ! »

Autant la politique de *déconcentration* nous paraît funeste et chimérique, autant la politique de concentration nous paraît toujours utile et nécessaire.

La politique de concentration n'est pas une politique de dissolution : elle est tout le contraire, puisque la politique de concentration nous donne une majorité stable et un ministère viable.

C'est la politique de *déconcentration* qui est une politique de *dissolution*, puisqu'elle nous expose à une série de crises et de déchirements.

Aussi lorsque M. Loubet a dit à Lille que le temps de la concentration étaient passés, il a cédé à ce désir de jeter la confusion en politique.

M. Sigismond Lacroix vient de répondre avec beaucoup de bonne grâce dans le *Radical* qu'il n'est point partisan de la dissolution, parce qu'il croit qu'elle ne profiterait pas à la République.

Mais, mon non plus, je ne suis pas partisan de la dissolution *à priori*, je ne cherche pas la dissolution pour elle-même, mais je dis que la politique de déconcentration, de désunion et de division entre républicains même tout droit à la dissolution.

Je me suis permis d'ajouter que la Chambre de 1889 n'avait jamais eu une bien solide assiette, qu'elle ne paraît pas avoir reçu du pays un programme d'action politique bien déterminé, en dehors de la question boulangiste et de la question économique qui sont toutes les deux résolues et, par conséquent, et la Chambre ne prend pas de grandes précautions pour ne pas retomber dans les crises périodiques, elle pourrait bientôt n'avoir d'autre issue qu'un appel aux électeurs.

Le journal *La France*, dont M. Millerand est l'un des principaux collaborateurs, publie les réflexions suivantes qui sont signées de cette formule en grosses capitales : « *La direction politique.* »

Ainsi est opinion de *La France* engage le journal même et M. Millerand comme M. Frary, n'y a rien de trompe.

Par les caractères mêmes, les élections de 1889 ont fourni une chambre *hétérogène, incapable d'avoir une conformité de vues et de sentiments, impuissante à s'entendre* sur un programme de réformes. *Il est à souhaiter qu'elle retourne promptement devant le pays, droitire souverain et implacable !*

Certes, je n'a jamais posé la question avec la brutalité que la *France* y apporte. Je n'ai jamais dit que la Chambre était *incapable d'avoir une conformité de vues et de sentiments*, car elle a eu cette conformité et contre le Boulangisme et contre les traités de commerce.

Je me suis seulement permis de demander si, après avoir accompli cette double tâche, elle saura conserver la concentration nécessaire pour terminer honorablement et utilement son existence légale.

M. Sigismond Lacroix dit, à ce propos, dans le *Radical* :

Le raisonnement que fait Depasse, pour motiver son avis favorable à la dissolution, n'est pas, je le reconnais, dénué de valeur. Il dit ceci : « La Chambre de 1889 a été nommée expressément pour vaincre le boulangisme et liquider la question des traités de commerce. Le boulangisme est vaincu ; la question des traités de commerce est liquidée, tant bien que mal. La Chambre a rempli sa tâche. Elle ne peut pas y survivre utilement. »

Et M. Sigismond Lacroix pense que la Chambre a encore beaucoup de choses utiles à faire.

Eh bien! je ne demande pas mieux, mais elle ne fera ces choses utiles que par la concentration, par l'union, par l'accord des républicains et nullement par la déconcentration, par la désunion, par le désaccord, qui ne pourraient que la conduire très rapidement à la nécessité dont nous avons parlé.

Hector DEPASSE.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Les Décrets

Les décrets, en date du 27 février, constituant le nouveau cabinet sont promulgués ce matin au *Journal officiel*.

Par le premier, M. Emile Loubet, sénateur, est nommé ministre de l'intérieur en remplacement de M. Constans, dont la démission est acceptée.

Par le second, M. Emile Loubet, ministre de l'intérieur, est nommé président du conseil des ministres en remplacement de M. de Freycinet dont la démission est acceptée.

Ces deux décrets sont contresignés par M. de Freycinet, président du conseil sortant.

Les autres décrets sont tous contresignés par M. Loubet, le nouveau président du conseil. Ils comportent les nominations suivantes :

M. Louis Ricard, député, est nommé garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, en remplacement de M. Fallières dont la démission est acceptée.

M. Ribot, député, est nommé ministre des affaires étrangères.

M. Rouvier, député, est nommé ministre des finances.

M. de Freycinet, sénateur, est nommé ministre de la guerre.

M. Godefroy Cavaignac, député, est nommé ministre de la marine en remplacement de M. Barbey dont la démission est acceptée.

M. Léon Bourgeois, député, est nommé ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

M. Viette, député, est nommé ministre des travaux publics en remplacement de M. Yves Guyot dont la démission est acceptée.

M. Jules Roche, député, est nommé ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

M. Develle, député, est nommé ministre de l'agriculture.

CHRONIQUE DU LUNDI

La ville de Lille a de la chance!

Son député, M. Lafargue (el senor Pablo y Inigues), est en train de faire le tour de l'Europe pour y prêcher le socialisme selon saint Marx (Karl pour les dames).

El senor Pablo vient de prêcher à Bruxelles, avec un succès... des plus relatifs. Notre aimable député a entrepris de démontrer que la société actuelle opérait un mouvement circulaire tendant à la ramener à ses origines. Il a raconté l'histoire de la femme aux Aqueux primitifs, et, pendant complaisamment sur la quantité de maris qu'il lui étaient permis de prendre et aussi sur la facilité avec laquelle les maris pouvaient convoler en multiples noces.

La morale naturelle de la conférence bruxelloise d'el senor Lafargue n'est que la femme et l'homme sont également nés pour la polygamie.

Nous n'insisterons pas sur les théories étourdissantes de notre excellent député. S'il nous fallait prendre une à une toutes les idées baroques qui lui passent en la cervelle, nous serions dans l'obligation d'annexer un supplément au *Progrès du Nord*, supplément qui deviendrait beaucoup plus du vaudeville que de la littérature.

Fort heureusement l'ami Pablo n'exerce pas ses talents sur un seul point du continent.

Il promène son patois portugais du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest. Il parle science, politique, voire même métaphysique avec une égale clarté et une égale compréhension des choses. Il bafouille à faire pleurer un bedeau de cathédrale.

Pourtant, quand il veut bien cesser pendant un instant de monter l'air du collectivisme avec variations de Karl Marx, il nous fait connaître des choses intéressantes.

C'est ainsi que nous avons eu la douce joie d'apprendre que Culine, l'excellent Culine était à Bruxelles où il venait comme un pleutre pendant la bagarre de Fourmies, Culine enfin, le seul, l'unique, l'atroce Culine se ironvait actuellement dans sa prison comme un rat dans un fromage. Il était sans doute venu en pape et engraissait comme un chanoine.

« — Vous êtes plus mal que les dans vos bagnes capitalistes! s'est écrié Lafargue en s'adressant aux ouvriers réunis pour recueillir dernier à l'estaminet Dubois, à Lille.

— S'il est si bien que ça, qu'il y reste ! a répondu un ouvrier, agacé du verbiage de Pablo.

— Et ce n'est pas tout, a continué el senor Lafargue, la femme de notre ami Culine reçoit tous les mois 180 francs de pension pour l'aider à prendre en patience l'incarcération de son époux.

— 180 francs par mois ! se sont dits les auditeurs qui, pour la plupart et bien qu'ayant une nombreuse famille, n'en gagnent pas 150 ; x Ace pris là, il y en a plus d'un parmi nous qui consentirait à jouer les Culine... d'autant plus qu'on ne risque jamais un peu dans ce métier là ».

C'est juste, mais on fait parfois trouver celle des autres, et qui est plus pratique et infiniment plus agréable.

***

Et puisque nous sommes en train de parler de Fourmies, citons en passant cette assertion de la *Dépêche* déclarant avec une belle tranquillité et une absence complète de renseignements que le lieutenant de gendarmerie Jullien, en séjour à Avesnes, a été décoré de la Légion d'honneur pour « faits de grève ».

Or, le lieutenant de gendarmerie Jullien a été décoré sur le champ de bataille, le 17 janvier 1871 pour action d'éclat devant les Prussiens. Il était alors maréchal des logis à la 19e batterie du 10e régiment et c'est à la suite de l'extrême énergie dont il fit preuve dans la reprise des mitrailleuses conquises par l'ennemi, que le colonel commandant l'artillerie du 16e corps porta ce brave soldat à l'ordre du jour en même temps qu'il lui attachait sur la poitrine le ruban rouge.

La Dépêche aurait fait sagement de se renseigner avant d'avancer un fait inexact enflammé des prétentions malveillantes.

***

Le *Réveil du Nord* qui a toujours pour nous de délicates attentions s'est empressé de publier en bonne place un jugement condamnant le *Progrès du Nord* et l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* à 50 fr. d'amende.

Le *Réveil* paraît tout heureux de porter cette brillante nouvelle à la connaissance des mineurs du Pas-de-Calais qui le lisent parce qu'ils le subventionnent à moins que ce ne soit le contraire et qu'ils le subventionnent parce qu'ils ne le lisent pas...

Nous remercions, en passant notre trop aimable confrère et nous ajoutons que condamné sur les poursuites d'un maire réactionnaire, nous eussions été surpris de ne point voir ce dernier félicité à la fois par le *Réveil* et par la *Dépêche* qui cache si volontiers celle à côté et la main dans la main le *Lillois* en prose et la *Vraie France* en poupe.

***

Et puisque nous parlons du *Réveil du Nord*, notre confrère nous a quelque peu étonné en manifestant son indignation de la réception et du banquet qui doivent avoir lieu le 6 mars à l'inauguration du Palais des Beaux-Arts.

Le *Réveil* parle d'une dépense de 7200 francs.

Si notre démocratique confrère voulait bien se rendre compte de la somme que cette fête fera dépenser au profit du commerce local, il ne ferait probablement pas de critiques aussi singulières.

A Paris, on blâmait jadis M. Grévy de ne donner que rarement des fêtes, on qui disait en portait préjudice aux négociants parisiens.

Convient-il vraiment de reprocher à la municipalité de donner un certain éclat à une cérémonie dont les commerçants de Lille tireront plaisirs et profits ?

Nous ajouterons que le *Réveil*, contrairement du fait, reprochait dernièrement au préfet de donner des soirées à la préfecture.

Le *Réveil du Nord* paraît faire assez bon marché des intérêts des boutiquiers de Lille.

Le moniteur officiel d'el senor Pablo Lafargue nous paraît bien dédaigneux depuis qu'il reprodnit avec une compunction mêlée d'extase, la prose de M. Goblet.

Ce dernier ne pourra bientôt plus se moucher sans que ce fait palpitant neuvit aussitôt porté à la connaissance des charbonnages de l'Artois.

Il y a vraiment des heures où la notoriété devient gênante...

B. LAGUILLIÈRE-BEAUCLET.

NOS DÉPÊCHES

ÉLECTION LÉGISLATIVE

Poitiers, 28 février. — Scrutin de ballottage ; MM. de Touchimbert, conservateur, 5,349 voix. (Eln.) — Barille, républicain, 3205. — Delonclé, républicain, 2,107.

ÉLECTION DÉPARTEMENTALE

Paris, 29 février. — A l'élection au Conseil général de Beauvoir (Vendée) un conservateur libéral, M. Le Cler a été élu.

Le premier Conseil des ministres

Les quatre nouveaux ministres, MM. Loubet, Cavaignac, Ricard et Viette, se sont installés aujourd'hui dans leur ministère respectif.

Il y aura demain soir, à quatre heures, conseil de cabinet au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Loubet, pour arrêter les termes de la déclaration ministérielle qui sera lue aux Chambres jeudi prochain.

Mardi matin les ministres se réuniront en conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

NOTES BIOGRAPHIQUES

M. LOUBET

M. Emile Loubet est né à Marsanne (Drôme), le 31 décembre 1838.

Après avoir obtenu le diplôme de docteur en droit, il vint s'établir à Montélimar où il devint maire.

Le 20 février 1876, il se présentait aux élections législatives dans l'arrondissement de Montélimar, avec une profession de foi républicaine.

Elu par 13,295 voix, sans concurrent, il se fit inscrire au groupe de la gauche républicaine.

L'un des 363 députés des gauches réunies qui, après l'acte du 16 mai 1877, refusèrent un vote de confiance au cabinet de Broglie.

Il fut réélu le 14 octobre 1877, par 11,013 voix contre 7,006 obtenues par M. Lacroix-Saint-pierre, bonapartiste. Aux élections sénatoriales de 1885, il entra à la Chambre Haute. Secrétaire du Sénat en janvier 1887, il fut nommé ministre des travaux publics, à la fin de la même année, dans le cabinet Tirard et refusa, en avril 1888, d'entrer dans le cabinet Floquet.

M. DE FREYCINET

M. de Freycinet, que les militaires ont depuis longtemps sporti à connaître et à estimer, conserve le portefeuille de la guerre.

L'armée et le pays verront avec plaisir M. de Freycinet rester à la guerre.

M. de Saulces de Freycinet est né le 14 novembre 1828 d'une famille originaire du Dauphiné.

Entré à l'école polytechnique en 1848, il en sortit dans les premiers numéros et fut successivement ingénieur à Mont-de-Marsan, à Chartres et à Bordeaux.

Ce fut M. de Freycinet qui prépara en étudia dans leur application les différents plans de campagne par lesquels le gouvernement de la Défense en province s'efforça de repousser l'invasion.

Sénateur de la Seine depuis les élections de janvier 1876, M. de Freycinet a fait partie, avec des attributions diverses, de huit ministères, et a été cinq fois président du conseil.

M. RIBOT

M. Ribot (Félix-Alexandre) est né à Saint-Omer 1840.

Lauréat de la Faculté de Droit de Paris en 1863, il fut reçu docteur l'année suivante.

Nommé substitut au tribunal de la Seine, le 2 mars 1870, il devint secrétaire de la société de la Législation comparée.

En mai 1876, appelé par M. Dufaure au ministère de la justice, il échangea ces fonctions contre celles de secrétaire général avec le titre de conseiller d'Etat.

Lors de la retraite de M. Dufaure, il donna sa démission et rentra au barreau de Paris.

Pendant la période du 16 mai, il fit partie du comité de législation, et on lui attribua la rédaction du mémoire public contre le délai de convocation des électeurs.

M. Ribot connaît à fond les questions de politique étrangère. On a de lui plusieurs ouvrages fort remarquables.

M. BOURGEOIS

M. Bourgeois doit la *Nation* donnait dernièrement le portrait est né à Paris le 24 mai 1851.

Nommé préfet de police le 17 novembre 1887 il démissionna pour se présenter à une élection partielle dans le département de la Marne vers la fin de la précédente législature.

Il fut élu à une grande majorité contre le général Boulanger.

S'étant représenté aux dernières élections, il fut élu député de Châlons-sur-Marne.

Ministre de l'intérieur le 1er mai 1890 en remplacement de M. Constans, il prit le portefeuille de l'instruction publique et des beaux-arts lors de la constitution du ministère de Freycinet (18 mars 1890).

M. Bourgeois est un des orateurs les plus écoutés à la Chambre.

M. ROUVIER

M. Rouvier est né à Aix, le 17 avril 1842.

Député depuis 1876 — d'abord des Bouches-du-Rhône, puis des Alpes-Maritimes — membre de la commission du budget, rapporteur général et président de cette commission, M. Rouvier entra aux affaires en 1887, dans le ministère Gambetta, avec le portefeuille du commerce et des colonies. Ministre du commerce également dans le cabinet Tirard, il devint président du conseil, avec le portefeuille des finances, à la chute du cabinet Goblet, en mai 1887.

Depuis cette époque, M. Rouvier est revenu aux affaires avec les cabinets Tirard et de Freycinet.

M. RICARD

M. Ricard est né à Caen le 17 mars 1839.

M. Ricard fut maire de Rouen pendant plusieurs années.

C'est un avocat distingué.

Elu député de la Seine-Inférieure le 4 octobre 1885, il fut réélu le 1er décembre 1889, en remplacement de M. Duvivier, décédé.

M. Ricard est très ferré, paraît-il, sur les questions de casuistique.

M. GODEFROY CAVAIGNAC

M. Cavaignac est le fils du général Eugène Cavaignac, chef du pouvoir exécutif en 1848.

Ancien élève de l'école polytechnique et de l'école des ponts-et-chaussées ; il fut, en 1881, nommé maître des requêtes au conseil d'Etat.

Elu pour la première fois député par le département de la Sarthe en 1885, il n'a pas cessé depuis lors, de représenter ce département.

M. JULES ROCHE

M. Jules Roche est né à Saint-Etienne, le 22 mai 1841.

Il fit son droit à Paris et, ses études terminées, s'inscrivit au barreau de Lyon et fut candidat de l'opposition, aux élections de 1868, pour le Conseil général de l'Ardèche.

En 1870, rédacteur en chef du journal l'*Ardèche*, il combattit l'Empire avec vigueur.

Entré dans la politique au lendemain du 4 septembre 1870, conseiller municipal de Paris en 1870, M. Roche fut envoyé à la Chambre par les électeurs de Draguignan (Var), le 9 janvier 1881, et il constamment partie de la commission du budget dont il fut nommé rapporteur général en 1882.

M. Jules Roche s'est toujours attaché à étudier avec question d'affaires et de finances, il fut rapporteur du projet de loi sur l'Exposition universelle de 1889.

M. VIETTE

M. Viette est de Blamont (Doubs). Encore un de ceux qui firent de l'opposition sous l'Empire.

Candidat aux élections du 20 février, dans l'arrondissement de Montbéliard, il fut élu à une forte majorité.

Réélu le 4 octobre 1877, le 21 août 1881, et constamment depuis. Il devint ministre de l'agriculture en 1887, sous le cabinet Tirard, et conserva ses fonctions dans le ministère Floquet.

M. DEVELLE

M. Develle est né à Bar-le-Duc, le 13 avril 1845.

Ministre de l'agriculture dans le précédent cabinet, député de l'Eure, il a été nommé sénateur vice-président de la Chambre.

M. Develle s'est toujours consacré aux questions économiques.

Il a été deux fois sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur (1879-1882), ministre de l'agriculture dans le cabinet de Freycinet, puis dans le cabinet Goblet, qui succéda à celui-ci, et enfin dans le dernier cabinet.

LA QUADRUPLE ALLIANCE

Paris, 28 février. — Du *Mercure européen* :

Dans les sphères politiques de Londres, on prête à l'Empereur d'Allemagne l'intention d'aller en Angleterre au moment où le roi et la reine d'Italie s'y trouveront.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 71

LE NOM FATAL

TROISIÈME PARTIE

La Fléronnière regarda Mouton, qui regarda la Fléronnière, mais tous les deux restèrent impassibles.

Cette jeune fille, pourvoyeur le supérieur, était dans une position, [illegible]

Les deux hommes se [illegible] Mouton, à son collègue [illegible] Mesdames [illegible] Mouton tira sa montre de sa poche.

— Il est neuf heures et demie, dit-il... ce soir, à la même heure, et votre fille est à Paris elle sera dans vos bras.

M. Drouet eut un tressaillement de joie.

— Serait-ce possible ?

— Foi de Mouton!...

Le chef ajouta :

— Vous pouvez avoir confiance dans la parole de mon agent.

— Oh! messieurs, dit le père, je vous récompenserai bien...

— Nous ne demandons pas de récompense, monsieur, mais, si vous voulez pourtant nous accorder un petit souvenir, nous ne le refuserons pas, n'est-ce pas, la Fléronnière ?

— Nous ne refuserons jamais les souvenirs, répondit le camarade, car on aime toujours se rappeler les gens qui vous ont enrichi.

Le père, de l'aile s'apprêtait à prendre congé.

— Et où jusque-là? demanda-t-il.

— Rien à faire, attendre... attendre avec confiance... M. Drouet, vous voulez dîner du soir de la maison de jeune homme, ce sera pas mire, dans le cas où il [illegible]

— Je passerai la journée avec son fiancé.

— Et Mademoiselle, très bien, qui l'aime, et que je voudrais lui faire apprendre.

— Le chef s'était levé comme pour accompagner le visiteur.

— Ce n'est pas la peine, messieurs, [illegible]

— Mais alors ce jeune homme [illegible] Comptez sur nous!

— Je me recommande pas qu'il est [illegible]

— Nous agirons en conséquence [illegible]

— C'est invraisemblable, s'écria Mouton.

— C'est ce que je me dis aussi.

— Ils commencent à être payés pour répondre ainsi, mais nous le feront parler, nous saurons. Quelle adresse ?

— Passage de Clichy, n° 7 bis.

— Bien...

Mouton tira sa montre de sa poche.

— Il est neuf heures et demie, dit-il... ce soir, à la même heure, et votre fille est à Paris elle sera dans vos bras.

M. Drouet eut un tressaillement de joie.

— Serait-ce possible ?

— Foi de Mouton!...

Le chef ajouta :

— Vous pouvez avoir confiance dans la parole de mon agent.

— Oh! messieurs, dit le père, je vous récompenserai bien...

— Nous ne demandons pas de récompense, monsieur, mais, si vous voulez pourtant nous accorder un petit souvenir, nous ne le refuserons pas, n'est-ce pas, la Fléronnière ?

— Nous ne refuserons jamais les souvenirs, répondit le camarade, car on aime toujours se rappeler les gens qui vous ont enrichi.

Le père, de l'aile s'apprêtait à prendre congé.

— Et où jusque-là? demanda-t-il.

— Rien à faire, attendre... attendre avec confiance... M. Drouet, vous voulez dîner du soir de la maison de jeune homme, ce sera pas mire, dans le cas où il [illegible]

— Je passerai la journée avec son fiancé.

— Et Mademoiselle, très bien, qui l'aime, et que je voudrais lui faire apprendre.

— Le chef s'était levé comme pour accompagner le visiteur.

— Ce n'est pas la peine, messieurs, [illegible]

— Mais alors ce jeune homme [illegible]

— Comptez sur nous!

— Je me recommande pas qu'il est [illegible]

— Nous agirons en conséquence [illegible]

... Vas-pas-vite arrestation en douceur... Et où la conduisiez-vous ?

— Chez moi... Voici mon adresse.

M. Drouet remit sa carte aux deux agents. Il salua le chef de la sûreté et se retira en disant à Mouton :

— A bientôt, monsieur.

— A ce soir, répondit le policier...

Quand le père de Paule se fut retiré, le chef regarda Mouton.

— Vous vous êtes peut-être un peu avancé, dit-il...

— Le gros homme aurait...

— Avancé ? Je lui promettant qu'il aurait sa fille ce soir...

— Dame!... le délai me semble un peu court.

Mouton soupira de nouveau.

— Je l'aurais livrée en trois heures s'il l'avait voulu...

— Vous avez donc des indices?

— Aucun... mais du moment qu'il s'agit d'une histoire d'amour... N'avons-nous pas notre Mademoiselle Lamourette ?

— Ainsi, vous êtes sûre de réussir!

— Absolument sûre.

— Bonne chance alors... Vous me tiendrez au courant du résultat. Mon été recommandé par le préfet de police.

— Oui, monsieur, peut compter sur notre zèle.

Les deux policiers se levèrent, saluèrent et se retirèrent...

Quand ils furent dehors Mouton regarda son collègue.

— Mon Dieu! trouves-tu maintenant que nous avons perdu notre temps avant-hier matin?

— Non, fit la Héronnière, légèrement ahuri.

— Ne mettons-le en courte matinale ?

— Bonjour, Mademoiselle Antoine !le dire de suite ce que nous avons [illegible]

Mouton haussa les épaules.

— A quoi cela nous aurait-il servi? Il faut une affaire de hasard. On déclaré notre habileté là-dessus!... Tandis que malheureusement [illegible] Paris offert [illegible] Dès va-t-il arriver [illegible] chez un restaurant [illegible] quellement, prendre notre café, notre poussé-café, faire notre pipe, dîner quelques heures... puis, à la brume, quand nous serons à peu près sûre de trouver le pic au nid, nous prendrons sans nous presser le train d'Asnières. As-tu compris?

— Oui, oui...

— Au lieu de passer notre journée en marches et en contre-marches, nous avons devant nous sept à huit heures de repos, de grande *fête*. Et ce que cet as va pas comprendre empêchent le mal que nous nous sommes donné?

— Je ne dis pas.

Ces deux policiers se levèrent, saluèrent et se retirèrent...

Quand ils furent dehors Mouton regarda son collègue.

— Mon Dieu! trouves-tu maintenant que nous avons perdu notre temps avant-hier matin?

— Non, fit la Héronnière, légèrement ahuri.

— Ne mettons-le en courte matinale ?

— Bonjour, Mademoiselle Antoine !le dire de suite ce que nous avons [illegible]

Mouton haussa les épaules.

— A quoi cela nous aurait-il servi? Il faut une affaire de hasard. On déclaré notre habileté là-dessus!... Tandis que malheureusement [illegible] Paris offert [illegible] Dès va-t-il arriver [illegible] chez un restaurant [illegible] quellement, prendre notre café, notre poussé-café, faire notre pipe, dîner quelques heures... puis, à la brume, quand nous serons à peu près sûre de trouver le pic au nid, nous prendrons sans nous presser le train d'Asnières. As-tu compris?

— Oui, oui...

— Au lieu de passer notre journée en marches et en contre-marches, nous avons devant nous sept à huit heures de repos, de grande *fête*. Et ce que cet as va pas comprendre empêchent le mal que nous nous sommes donné?

— Je ne dis pas.

Ces salaud Mouton... ce diable de la Héronnière, il n'y a encore qu'eux!...

— Oui; ce n'est pas marrant comme, murmura le malpoli chef.

— En attendant, allons déjeuner!

Et Mouton sortit de la préfecture, de son pas large et solennel de chef de grande police suivi par son collègue qui, ébahi, à son côté, perché sur ses jambes sèches comme sur des échasses.

XV

Paule et Aurélie avaient pu prendre le train de minuit quarante, et étaient rentrées à Asnières sans encombre. La jeune fille se sentait plus... Elle l'avait vu... Il l'aimait toujours... Il était tout seule, et, dans quelques jours, elle le reverrait... Ils se sauveraient encore... Ils se parleraient de leur amour... Ils se raconteraient les secrets de leurs deux cœurs... Elle avait tant de choses encore à lui apprendre, des choses qu'elle avait oubliées pendant quelle était près de lui et qui lui revenaient maintenant... Elle était renfermée en elle-même, comme absorbée par le souvenir d'un rêve qu'elle venait de vivre.

Elle se rappelait son arrivé quand elle avait vu l'entrée du chalet [illegible] Elle avait pensé que [illegible] Elle avait pensé que [illegible] Elle avait pensé que